

**PV DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 17.06.2014 A 19H00 A LA SALLE
POLYVALENTE DE FULLY**

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue toutes les personnes présentes, ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes qui se trouvent dans des situations douloureuses, pénibles.

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Alexandre Caillet, conseiller communal UDC.
à Gérard Granges, caissier communal.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences.
2. PV de la séance plénière du lundi 24 mars 2014.
3. Comptes 2013 – Municipalité – Services Industriels.
4. Prorogation de crédit budget/comptes de la Municipalité.
 - a) N0 80.501.02 Captage Lousine et l'Erié
 - b) N0 520.501.34 Aménagement places vers Home
 - c) N0 790.500.01 Révision plan de zones + RCC
 - d) N0 210.503.12 Collèges – changement de serrures
 - e) N0 210.503.08 Aménagement collège de Saxé
 - f) N0 541.503.00 Etude optimisation des structures d'accueil des enfants
5. Crédit complémentaire : Installation de pavillons scolaires (4 salles de classe)
6. Rapport de la commission SASJCS.
7. Rapport de la commission DETA.
8. Postulats
 - a) N0 71 Les Marchés de Fully
 - b) N0 70 Accueil extra-familial, analyse des structures communales.
 - c) N0 72 Fully 2030 – vision du futur...
 - d) N0 73 Optimisation de l'éclairage public.
9. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil général, annonce que le groupe UDC a déposé une résolution intitulée "Pas de place d'accueil pour les gens du voyage à Fully". Il rappelle que, pour être développée au cours d'une séance, une résolution peut être déposée au plus tard avant l'ouverture de cette même séance. Le Bureau du Conseil général s'est réuni quelques minutes avant la séance et il propose de rajouter la résolution du groupe UDC à l'ordre du jour.

Michel Dorsaz propose de placer la résolution en point 9 et les divers en point 10.

A l'**unanimité**, l'assemblée accepte cet ordre du jour tel que présenté, avec la modification demandée.

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences

Excusés : Anouchka Plaschy-Rémondeulaz
Pierre-Maurice Roccaro

2. PV de la séance plénière du lundi 24 mars 2014

Transmis dans un premier temps par courriel et ensuite par courrier postal.

Aucune modification n'a été demandée.

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2013 – Municipalité – Services Industriels

La parole est donnée à **Flavien Bender**, président de la commission de gestion :

Pour la Municipalité, l'évolution générale se relève comme suit :

Les charges se sont élevées à Fr 24'795'773.45, soit quasiment le montant budgété (Fr 24'847'850.-), en augmentation de 5% par rapport aux comptes 2012.

Les recettes, elles, se sont élevées à Fr 27'512'674.12, soit 8% supérieures au montant budgété (Fr 25'280'100.-), en augmentation de 5% par rapport aux comptes 2012 (Fr 26'300'946.75).

La marge d'autofinancement 2013 (différence entre les charges et les recettes de fonctionnement) s'élève à Fr 6'071'516.09 pour Fr 27'512'674.12 de recettes, soit une marge d'autofinancement de 22% (16% budgété).

Les investissements ordinaires 2013 se montent, eux, à Fr 4'914'472.02, ce qui représente un **degré d'autofinancement de 123.5%** (103.2% budgété). Le degré d'autofinancement consolidé de la Municipalité et des SI est, lui, de 107.5%.

Après les **amortissements effectués** de Fr 3'354'615.42, c'est un **boni** de Fr 2'716'900.67 qui est dégagé pour la municipalité en 2013 (montant budgété Fr 353'244.-).

Pour les SI,

Les charges se sont élevées à Fr 9'224'276.01, soit 1% de plus que budgété (Fr 9'160'800.-) et en diminution de 7% par rapport aux comptes de 2012.

Les recettes, elles, s'élèvent à Fr 11'535'113.70, soit 3% de plus que budgété (Fr 11'160'800.-) et en diminution de 3% par rapport aux comptes de 2012 (Fr 11'943'754.55).

La marge d'autofinancement 2013 (différence entre les charges et les recettes de fonctionnement) s'élève à Fr 2'310'837.69 pour Fr 11'535'113.70 de recettes, soit une marge d'autofinancement de 20% (18% budgété et 16% dans les comptes de 2012).

Les investissements ordinaires réalisés se montent, eux, à Fr 2'883'018.86 ce qui représente un **degré d'autofinancement de 80.2%** (contre 100% budgété).

Après des **amortissements** de Fr 2'178'019.86, c'est un **boni** de Fr 132'817.83 qui est réalisé pour les SI (Fr 16'700.- budgété et Fr 142'596'93 réalisé en 2012).

La mise en perspective des comptes 2013 et du budget correspondant fait ressortir une maîtrise des charges qui témoigne de la rigueur de leur gestion. Les recettes sont supérieures à celles prévues, donc un résultat positif.

La Cogest constate une certaine prudence lors de l'établissement des budgets. Elle tient à rappeler que cette gestion sérieuse doit être maintenue, surtout en prévision des investissements conséquents qui s'annoncent et de certains postes qui augmentent constamment (notamment le social et la petite enfance).

La Cogest remercie toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ces comptes pour l'excellent travail effectué. Elle remercie les différents chefs de service, les membres du Conseil communal et le président de la commune pour les réponses apportées et le bon climat dans lequel les différentes séances ont eu lieu.

La Cogest accepte, à l'unanimité des membres présents (11 présents contre 2 absents), les comptes 2013 de la Municipalité et des Services Industriels, et elle demande de suivre son vote.

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC, qui se réfère à plusieurs films bien connus (Un flic à la maternelle/Structures d'accueil de la petite enfance; Retour vers le futur/Obtenir dans les temps les documents à analyser pour étudier les comptes; La petite maison dans la prairie/Transports des écoliers). L'humour ne l'empêche pas d'apprécier le sérieux, la rigueur et la précision avec lesquels sont tenus les comptes de la Municipalité et des SI. Il remercie le Conseil communal pour le travail fourni tout au long de l'année, ainsi que les différents chefs de service, les collaborateurs et collaboratrices de notre administration.

Quelques questions :

1. L'étude pour laquelle il nous est demandé ce soir une prorogation de crédit a-t-elle été menée à bien ? Quelles lignes directrices ont été établies ?
2. L'effectif de police a-t-il été augmenté ?
3. Le site de ramassage des ordures de Branson est chaque week-end dans un état déplorable. Y a-t-il une réflexion pour optimiser les tournées de ramassage des ordures, tout en contrôlant les coûts ?
4. Comment la chambre pupillaire est-elle régie et quelle est l'autorité de surveillance de cette dernière ?

Remarque :

Dans les années où se présenteront des rentrées fiscales plus importantes que prévues, penser à investir pour la petite enfance (transports pour les enfantines).

Le groupe PDC recommande d'adopter les comptes 2013 de la Municipalité et des SI.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Il salue la bonne maîtrise des charges, sauf en ce qui concerne les charges sociales en nette augmentation comparativement aux comptes 2012. Mais la surprise vient de la hausse du côté des rentrées fiscales (impôts sur le revenu des personnes physiques).

Quelques points d'interrogation :

Quelles mesures peut-on entreprendre aux niveaux communal et cantonal ?

Quels sont les coûts pour les canalisations ?

Remarques :

Attention aux charges évaluées à la hausse.

Transports scolaires pour la petite enfance : solution à trouver.

Diminution d'aide de l'Etat pour les structures pour nos aînés, ...

Tout en relevant le fait qu'une gestion sérieuse doit rester rigoureuse et précise, il recommande d'accepter, pour le groupe PLR, les comptes 2013 tels que présentés.

La parole est donnée à **Géraldine Granges**, du groupe UDC, qui remercie toute l'administration communale pour la bonne tenue des comptes, en relevant en particulier la hausse des recettes fiscales.

Remarques :

Problématique du transport des élèves...

Pour les SI, le groupe s'inquiète au sujet des lourds investissements pour le réseau de fibres optiques.

Le groupe UDC recommande l'acceptation des comptes 2013 de la Municipalité et des SI.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE :

Les comptes donnent une impression de manque de vision à long terme. Par contre la transmission modernisée entre la Cogest et la Commune est bien pratique.

La nécessité de la possibilité de voter le budget rubrique par rubrique se fait de plus en plus sentir.

Le groupe apprécie le bon avancement des travaux concernant le CO Fully/Saxon.

Le groupe soulève le problème du social. Il semble que Fully cautionne le « *tourisme social* ».

Comment comprendre ce terme ? Ne sommes-nous pas assez sévères lors des traitements des dossiers ? Est-ce lié à la population (divorce; révision de la loi sur le chômage; ...) ?

Le groupe MISE demande à ses membres d'accepter les comptes de la Municipalité et des SI 2013 tels que présentés.

La parole est donnée à **Edouard Fellay**, président de la Municipalité, qui salue toutes les personnes présentes.

Il relève les propos de la Cogest qui demande de la prudence et de la rigueur, maîtres mots depuis plusieurs années.

Il nous dit que les finances publiques sont gérées de manière rigoureuse et que les charges sont bien maîtrisées. Il donne en exemple la réorganisation du personnel communal : les charges de personnel représentent au final 19.6% des charges totales ; à titre de comparaison, elles se montent à 22,2% à Martigny.

Les rentrées fiscales étant en hausse, cela débouche sur une marge d'autofinancement de 8,38 millions, en nette hausse par rapport au budget (6 millions).

L'exercice 2013 a été bon, mais nos finances demeurent fragiles, notamment en matière de recettes (pas de société à haute valeur ajoutée). Un élément à mettre en relation avec les investissements, (équipements scolaires, routiers, industriels, sportifs, ...) que la commune devra consentir ces prochaines années en raison de l'accroissement continu de la population.

Il remercie tous les partis, qui relèvent la bonne tenue des comptes et le travail sérieux et rigoureux de l'administration.

Il communique les réponses suivantes aux différentes questions posées par les rapporteurs des groupes politiques, pour les objets le concernant :

Effectif de Police : une policière au nom de Mme Monique Dubois vient gonfler les rangs de notre corps de police. Et d'ici la fin de la législature, la population de Fully pourra compter sur 6 policiers.

Les Aînés : D'importants efforts ont déjà été exécutés : création du Foyer Sr Louise Bron, une structure d'UAT, un foyer de jour, appartements protégés. Les

besoins vont en s'agrandissant alors que les dépenses doivent être maîtrisées.

Budget vote rubrique :
par rubrique : dossier en stand by.

La parole est donnée à **Caroline Ançay**, conseillère communale. Elle apporte les précisions suivantes :

Voirie : Deux Eco-points posent problème : Branson et la Lettaz. Décision est prise avec les 2 entreprises qui s'occupent du ramassage d'intensifier les passages (le vendredi et en début de semaine).

Pour soulager l'éco-point de la Lettaz, une implantation de nouveaux moloks se fera près des nouveaux immeubles en face du Bélem.

Eau potable : Dossier en cours d'étude. Une présentation de ce projet (vision 2040) a eu lieu en janvier 2014 avec le bureau « Ribli » en présence du Conseil communal. Une présentation est prévue dans le courant de l'automne pour le Conseil général.

Fibre optique : Un projet d'équiper toute la commune est actuellement à l'étude. Cela a un coût de 6 millions, mais aucune décision n'a été prise pour cet investissement.

La parole est donnée à **Grégory Carron**, vice-président de la Municipalité. Il communique les informations suivantes :

Planète Enfants : Une réorganisation de l'ensemble des crèches s'est effectuée en avril 2013 avec un nouveau comité.
L'association Planète Enfants couvre toute la commune. 150 personnes sont concernées (crèches, UAPE, mamans de jour, ...).
Une étude d'optimisation est en cours avec un bureau spécialisé dans les structures d'accueil, crèches, etc., pour Fr. 20'000.-, somme qui fait l'objet ce soir d'une demande de prorogation de crédit.

Chambre pupillaire : Dès le 1^{er} janvier 2014, elle est totalement indépendante de l'administration. Elle a la responsabilité de la protection des enfants et des adultes en rupture sociale.
Le Conseil communal a dû organiser un outil de contrôle externe.
Mandat a été donné à un juriste professionnel, en la personne de Me Jean-Dominique Cippola, d'agir comme autorité de surveillance, agréée par la Commune.

Affaires sociales : La commune ne peut pas refuser l'implantation de nouveaux citoyens pour des motifs économiques car nous dépendons d'une loi cantonale. Nous avons refusé 3 dossiers, mais la commune a été déboutée.
Mais le conseil communal étudie avec un maximum d'attention les nouveaux dossiers.

La parole est donnée à **Stéphane Bessero**, conseiller communal. Il explique que, suite au moratoire concernant les transports scolaires, décision est prise de maintenir les transports tels que les années précédentes.

La commune va étudier différentes options et prendre les décisions utiles. Après l'analyse des contrats des deux transporteurs, ceux-ci ont été reconduits pour l'année 2014-2015, mais en prenant en compte que le mercredi matin l'école est supprimée.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Les comptes de la Municipalité et des SI 2013 sont acceptés à l'unanimité.

4. Prorogation de crédit budget/comptes de la municipalité

Michel Dorsaz, président du Conseil général, suggère de les traiter globalement

- a) **NO 80.501.02 Captage Lousine et l'Erié**, travaux consistant à capter les eaux de surface qui n'ont pas pu débiter. *Fr. 50'000.-*
- b) **NO 520.501.34 Aménagement places vers Home**, l'arrivée précoce du froid et de la neige n'a pas permis la réalisation de l'ensemble des travaux *Fr. 73'000.-*
- c) **NO 790.500.01 Révision plan de zones + RCC**, les documents du PAZ ont été remis au Conseil général en septembre 2013. Le Conseil général a fixé ensuite le plénum pour le PAZ en mars 2014. Les travaux de finition du dossier doivent se faire en conséquence en 2014 par le bureau d'urbanisme. Le solde couvre ces prestations. *Fr. 25'000.-*
- d) **NO 210.503.12 Collèges-Changeement de serrures**, la modification d'une commande a reporté une livraison prévue en décembre 2013 au début février 2014. *Fr. 9'000.-*
- e) **NO 210.503.08 Aménagement collège de Saxé**, les travaux faisant l'objet de cet investissement consistaient en la rénovation des trois toilettes de l'ancien collège de Saxé. Ces travaux n'ont pas pu être finalisés et ont été repoussés à l'été 2014. *Fr.14'500.-*
- f) **NO 541.503.00 Etude optimisation des structures d'accueil des enfants**, le budget 2013 prévoyait un investissement afin de pouvoir procéder à une analyse approfondie de nos structures d'accueil des enfants. La mise en route du nouveau comité milicien et bénévole en avril 2013, avec une prise en mains des dossiers courants et les analyses de situation, n'a pas permis d'attribuer un mandat dans les temps nécessaires à de tels travaux. Budget essentiel afin de pouvoir finaliser rapidement les démarches déjà entreprises et permettre ainsi de ramener de la sérénité auprès de tous les acteurs de la petite enfance. *Fr.20'000.-*

La parole est donnée à **Flavien Bender**, président de la Cogest. Il ne livre pas de commentaire, mais demande d'accepter les prorogations de crédits.

Nous passons aux votes. **Les points a),b),c), d), e), f), sont successivement acceptés à l'unanimité.**

5. Crédit complémentaire : Installation de pavillons scolaires (4 salles de classe)

La population de Fully augmente chaque année. L'augmentation des élèves est également une réalité, mais avec une proportion plus faible que la population.

L'installation de pavillons scolaires s'avère nécessaire du fait qu'une classe enfantine supplémentaire a été accordée pour 2014 par le département. De plus une classe primaire supplémentaire risque également de voir le jour.

La Direction des écoles, la Commission scolaire, le Conseil communal constatent qu'il y a nécessité de mettre de nouveaux locaux à disposition.

Occupation de ces classes déjà en 2014, soit :

2 classes transférées de l'ancien collège des filles,

1 classe supplémentaire peut-être déjà en 2014-2015,

1 salle en réserve pour le futur.

Avec la projection suivante :

2014 : Classes provisoires / 8 classes au total actuellement, après investissement proposé.

2015 : Etude démographique pour définir des effectifs d'élèves plausibles.

2016 : Si les besoins sont confirmés, étude et réalisation d'une école primaire complémentaire à Charnot.

La demande de crédit complémentaire (Fr. 210'000.-) s'avère nécessaire pour le bien des élèves.

La parole est donnée à **Flavien Bender**, président de la Cogest. Il ne rajoute aucun commentaire et demande d'accepter ce crédit supplémentaire, comme l'ont fait les membres de la Cogest lors de leur étude.

La parole est donnée à **Géraldine Granges**, du groupe UDC : Nous soutenons toujours la théorie de la restriction budgétaire, mais dans le cas présent une entorse au budget 2014 est acceptable.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE. Le groupe soutient ce crédit urgent, tout en suggérant d'engager une réflexion de fond sur les besoins d'infrastructures sur le moyen terme.

La parole est donnée à **Grégory Carron**, vice-président de la Municipalité. Il remercie pour le bon accueil donné à ce crédit complémentaire. Il affirme à nouveau que tout est mis en œuvre pour connaître les besoins en infrastructures de notre commune. Par l'acceptation de la prorogation de crédit, nous pourrions évoluer sereinement dans ce projet.

Nous passons au vote.

C'est à l'unanimité que ce crédit complémentaire est accepté.

6. Rapport de la commission SASJCS

La parole est donnée à **Laurent Baillif**, président de la commission. La commission s'est penchée principalement sur les transports scolaires pour les classes 1H et 2H (enfantines) de notre commune. Un travail titanesque qui a demandé de nombreuses séances et qui nous amène à cette conclusion :

L'introduction de la RPT 2, en janvier 2012, a placé toutes les communes valaisannes dans la même situation. Elles ne bénéficient plus de subventions pour le transport des élèves qui ont de grandes distances à parcourir pour se rendre à l'école. Par contre, elles sont toujours soumises à la loi qui leur impose la mise en place des transports pour les enfants concernés ainsi que pour le transfert des écoliers.

La décision de suppression des transports pour les enfants des classes enfantines, désirée par le conseil communal en 2013, peut paraître contradictoire, compte tenu que le concordat Harnos édicte des règles sur l'harmonisation d'éléments centraux tels que l'âge d'entrée à l'école, sa durée, ses objectifs, et si on considère que le temps d'accueil de trente minutes accordé aux enseignants pour des activités complémentaires pourrait être utilisé par les enseignants des classes 1H et 2H pour la prise en charge des enfants et l'adaptation des heures d'entrée en classe, en fonction de l'horaire des transports.

A ce jour le coût réel du transport visé par la suppression représente environ 0,4% des charges d'un budget ordinaire de la commune. On ne saurait nier que les résultats financiers de notre commune, durant les deux dernières années, n'ont pas été péjorés par le maintien de ce service et ceci en dépit du manque de subventions cantonales.

A l'avenir, nous pensons que la croissance démographique de la population fulliéraine nécessite une prise en compte des besoins grandissants en matière de transports motorisés. Nous encourageons les autorités communales à envisager des économies dans d'autres domaines que celui de la petite enfance et de sa sécurité.

Les attentes de la population sont précises à ce propos et la commission SASJCS désire y répondre favorablement en soutenant les transports en bus pour les enfants.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MiSE. Il pose la question suivante :

Pour quelle raison la solution proposée du pédibus, qui tend vers une amélioration de la qualité de vie de la population (échanges parents-enfants), a-t-elle été écartée ?

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC. Il relève la qualité du travail effectué par la commission et les bons échanges avec la commission scolaire qui a été partie prenante dans l'élaboration de ce dossier.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Il remercie la commission du très bon travail et estime que ces éléments permettent de remettre l'église au milieu du village.

La parole est donnée à **Géraldine Granges**, du groupe UDC, qui déclare que, quelle que soit la décision prise, rien ne doit venir entraver la sécurité des enfants lors des déplacements sur le parcours scolaire.

La parole est donnée à **Stéphane Bessero**, conseiller communal. Il salue l'excellent travail fourni par la commission SASJCS et la bonne conduite des séances en collaboration avec la commission scolaire. Pour 2014-2015, nous maintenons l'organisation actuelle. Avec la commission scolaire, nous allons reprendre ce dossier, étudier plusieurs variantes et effectuer des choix.

La parole est donnée à **Laurent Baillif**, président de la commission SASJCS. Il relève que la solution d'organiser le pédibus a été écartée par souci de pérennité d'un acte certes citoyen, mais dont l'organisation est difficile.

Michel Dorsaz, président du Conseil général, remercie et félicite la commission pour son excellent travail.

Il propose à l'assemblée de passer au vote pour s'exprimer relativement au dernier paragraphe dudit document, soit :

"Nous encourageons les autorités communales à envisager des économies dans d'autres domaines que celui de la petite enfance et de sa sécurité. Les attentes de la population sont précises à ce propos et la commission SASJCS désire y répondre favorablement en soutenant les transports en bus pour les enfants."

Nous passons au vote.

C'est à l'unanimité moins une abstention que le Conseil général soutient le message adressé par la commission SASJCS à l'Exécutif.

7. Rapport de la Commission DETA

La parole est donnée à **Cristina Gatti**, présidente de la commission DETA. La commission a travaillé sur plusieurs dossiers concernant le développement économique à Fully. Lors de cette séance, Cristina Gatti présente le projet des Marchés de Fully.

C'est une activité fédératrice au centre du village, capable d'attirer la population afin de développer les activités économiques, touristiques et sociales de Fully. Les objectifs visés:

- Développement économique des commerces et artisanats de Fully.
- Promotion et mise en valeur des produits du terroir.
- Amélioration de l'image de la commune de Fully pour les habitants et en dehors.
- Fidélisation de la population envers les commerces de Fully.
- Interactions entre les commerces, les restaurateurs, les agriculteurs, les producteurs et les artisans.

Quelques idées :

- Marché hebdomadaire le samedi matin.
- Marché saisonnier le samedi toute la journée, ponctuellement, par exemple une fois par mois, avec thématique liée à la saison et à ses produits
par ex. : marché des fleurs,
marché des plantons & aromatiques,
marché des jardins,
etc...

avec d'autres activités

par ex. : dégustations,
panneaux-informations par thème,
animations en lien avec les sociétés sportives et les
sociétés locales, etc...

Ce projet vise :

- Un intérêt très positif pour le projet par les éventuels acteurs.
- Une redynamisation du centre de notre commune.
- Une utilisation d'un minimum de ressources de la commune.
- Un apport de grande valeur ajoutée et de grande utilité.
- Un projet durable pour un rayonnement régional.

Michel Dorsaz, président du Conseil général, remercie Cristina pour la qualité de la présentation et la profondeur du travail effectué pour la mise en valeur du centre du village.

8. Postulats

Michel Dorsaz, président du Conseil général, justifie par des raisons de succession logique que le postulat de la commission DETA passe en 1^{ère} position, avant le postulat NO 70.

A) Postulat NO 71 Les Marchés de Fully

Nous commençons par voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'**unanimité**.

La parole est donnée à **Cristina Gatti**, présidente de la commission DETA. Elle formule la requête suivante :

- Créer une structure ou charger un prestataire (Ex. la Société de Développement de Fully) de mettre en place le concept global des Marchés de Fully.
- Déterminer et mettre à disposition le domaine public et les services communaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

La parole est donnée à **Géraldine Granges**, du groupe UDC. Elle remercie la commission DETA. Le groupe est favorable au développement d'une initiative qui réunit les acteurs du domaine privé et associatif au centre du village de Fully.

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC. Il salue l'excellente idée de rassembler les gens au centre du village, d'autant que les travaux vont bon train pour créer un centre digne de ce nom. Le groupe soutient ce postulat.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE. Engagé à titre personnel, puisque membre de la commission DETA, il voit là l'occasion de rassembler les activités commerciales du domaine privé en une action qui va bien au-delà de la sphère privée.

Il soutient ce postulat, ainsi que le groupe MISE.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Le groupe est favorable au développement de l'économie au sein de notre commune. Il soutient donc ce postulat qui propose une vue globale pour le bien de notre village et qui met en scène tous les acteurs de notre communauté.

La parole est donnée à **Cristina Gatti**, présidente de la commission DETA. Elle conclut en précisant que les marchés saisonniers pourraient être clôturés par la Fête de la Châtaigne.

Nous passons au vote.

C'est à l'**unanimité** que le postulat N0 71 les Marchés de Fully est **accepté**.

B) Postulat N0 70 Accueil extra-familial, analyse des structures communales.

Nous passons au vote pour l'entrée en matière, qui est acceptée par **32 oui, 1 non et 8 abstentions**.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE. Il remercie en premier lieu Grégory Carron, vice-président de la Municipalité, qui répond en partie au postulat par la prorogation de crédit acceptée au point 4 f.

Il explique le postulat et la demande du groupe :

Ce postulat met en évidence la loi en faveur de la jeunesse, accueil extra-familial relatif à l'art. 32.

Cette loi demande des structures d'accueil, telles que nurserie, crèche, UAPE, jardin d'enfants, réseau parents d'accueil, etc. Cette loi inscrit l'obligation pour les communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde aux besoins de places d'accueil pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire.

Les communes sont chargées d'évaluer les besoins pour de telles structures et d'informer les usagers sur l'offre et les modalités d'utilisation.

Le groupe MISE demande au Conseil communal de présenter au Conseil général :

- son analyse des risques dans le domaine des structures petite enfance.
- son évaluation des besoins de la population.
- ses estimations des investissements et mesures nécessaires afin de répondre aux besoins de la population.

Les rapporteurs des groupes PDC, UDC, PLR sont d'un commun d'accord pour dire que ce postulat est à mettre en relation avec la prorogation de crédit pour l'étude d'optimisation des structures d'accueil des enfants sur le territoire communal. Les trois groupes politiques laissent la liberté de vote à leurs membres.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE, qui explique que son groupe demande, en plus de l'étude en cours, des compléments bien ciblés, tels que :

- Contrôler la conformité aux normes de sécurité et d'hygiène.
- Contrôler la qualité de l'encadrement.
- Etudier un éventuel non respect sur le plan fiscal.

Le groupe MISE n'entrevoit pas de conflit avec la prorogation de crédit décidée ce jour. Il s'agit seulement d'un supplément d'étude.

Nous passons au vote.

Le Postulat N0 70 accueil extra-familial, analyse des structures communales, est **refusé par 23 non, 10 oui, 8 abstentions**.

C) Fully 2030 – vision du futur...

Nous passons au vote pour l'entrée en matière, qui est acceptée à **l'unanimité**.

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC. Il donne quelques explications :

Notre commune continue sa croissance démographique avec, en 2014, 8'500 habitants. Le groupe PDC demande au Conseil communal de tracer des lignes directrices avec une vision à long terme.

Avec les axes de réflexion suivants :

- Evolution de la croissance démographique.
- Besoins en mobilité, en services.
- Besoins en infrastructures.
- Besoins financiers et sources de financement possible.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Le groupe soutient ce texte et se réjouit de découvrir la suite donnée à ce postulat.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE. Il se dit perplexe à la lecture du texte, par son manque d'objectifs et de clarté. Mais cette demande va toutefois dans le sens politique du MISE, de ce fait le groupe soutient le postulat.

La parole est donnée à **Géraldine Granges**, du groupe UDC. Elle affirme que souvent le manque de vision à long terme est reproché au Conseil communal. Le groupe est donc satisfait de ce postulat.

Nous passons au vote.

Le postulat N0 72 Fully 2030 – vision du futur... est **accepté à l'unanimité**.

D) Optimisation de l'éclairage public

Nous passons au vote pour l'entrée en matière qui est acceptée à **l'unanimité**.

La parole est donnée à **Philippe Terrettaz**, du groupe PDC. Dans le but d'une réflexion sur l'efficacité de l'éclairage public, demandée par les nouvelles normes en matière d'économie et imposée aux communes, le groupe demande de :

- Réaliser un audit sur l'éclairage public de la commune (qualifier le système actuel).
- Définir la consommation d'énergie actuelle.
- Définir un choix de luminaires efficaces et économiques pour l'avenir du parc.

- Fixer les axes prioritaires pour le remplacement des luminaires moins efficaces.
- Etudier la possibilité de l'abaissement, voire de l'extinction, de certains secteurs du parc.

L'objectif réalisable et raisonnable serait une économie d'énergie de l'ordre de 30 à 35%.

La parole est donnée à **Géraldine Granges**, du groupe UDC. Elle trouve l'idée lumineuse.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE. Il rapporte que le groupe trouve cette idée évidemment excellente. Il émet un doute sur l'économie de 30 à 35 % (avis personnel).

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Il affirme que toute économie est bonne à saisir. Il signale que l'éclairage tout au long du canal transmet une luminosité trop forte.

Nous passons au vote.

Le postulat N0 73 Optimisation de l'éclairage public est **accepté à l'unanimité**.

9. Résolution – Pas de place d'accueil des gens du voyage à Fully

Michel Dorsaz, président du Conseil général, rappelle qu'en principe il n'y a pas de débat sur une résolution, sauf sur demande d'un groupe.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, du groupe UDC. En quelques mots il nous explique le contenu de ladite résolution, soit :

Lors du dernier plénum du Conseil général de Martigny, des élus ont annoncé chercher une solution pour déplacer la place des gens du voyage à proximité du centre autoroutier de l'Indivis.

Par cette résolution, nous demandons que le Conseil général exprime son avis en ces termes :

- Nous ne souhaitons pas qu'une place des gens du voyage, existante ou nouvelle, soit créée ou déplacée sur le territoire de la commune de Fully ou à son immédiate proximité.
- Nous demandons à la Commune de Martigny de ne pas entreprendre de démarches dans ce sens auprès des autorités cantonales ou communales.
- Nous demandons au Conseil d'Etat de ne pas faciliter une telle implantation.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, conseiller général MISE. Il se dit surpris de cette résolution, de cet objet catapulté là ce soir.

Est-ce qu'il n'empiète pas sur le plan cantonal ?

Est-ce qu'on est compétent pour ces affaires-là ?

La parole est donnée à **Vincent Maret**, conseiller général PDC. Il réclame plus de précisions.

Est-ce que le groupe PLR du Conseil Général de Martigny est vraiment l'initiateur de cette problématique ? De qui vraiment est venu ce sujet ?

La parole est donnée à **Philippe Terrettaz**, conseiller général PDC. Il trouve inélégant de parler d'un sujet sans connaître le vrai contexte. Comment pouvons-nous intervenir sur un sujet si délicat sur des on-dit ?

La parole est donnée à **Nicolas Maret**, conseiller général PDC. Il demande un éclairage de la part de notre président Edouard Fellay :

- Position en termes d'image et de voisinage.
- Du point de vue légal, quelle implication doit-on avoir ou pas?

La parole est donnée à **Edouard Fellay**, président de la Municipalité. Il affirme qu'il n'a jamais été approché par M. Marc-Henri Favre, président de la Municipalité de Martigny.

Sur le plan juridique il n'a pas d'avis à donner ce soir. Il est bien clair que c'est un sujet sensible avec des répercussions politiques. Si une demande arrive sur nos bureaux, nous pourrions reconsidérer le problème.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, conseiller général UDC. Il envisage la solution de procéder sur le même modèle qu'à Rennaz, emplacement près de l'autoroute, en cas de suite positive.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, conseiller général MISE. Il s'interroge : "Ne frise-t-on pas le populisme?" Mais si nous devons nous positionner, il est clair qu'il faut refuser le plus largement possible cette résolution.

La parole est donnée à **Michel Dorsaz**, président du Conseil général. Il nous informe que Marc-Henri Favre, président de Martigny, lui a confirmé qu'une réflexion est actuellement menée sur la localisation de la place dévolue aux gens de voyage. Une localisation dans la région de l'Indivis permettrait d'éloigner la place des zones d'habitation et de la rapprocher du centre de police, ce qui pourrait en faciliter la surveillance.

Nous passons au vote.

La résolution – pas de place d'accueil des gens du voyage à Fully est **refusée par 19 non, 15 oui et 8 abstentions**.

10. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil général, donne les informations suivantes :

Rappel de dates :

15 septembre 2014	séance d'information interne, sujet R3
16 décembre 2014	séance plénière, budget 2015
16 juin 2015	séance plénière, comptes 2014
15 décembre 2015	séance plénière, budget 2016

Il a reçu une invitation venant de Julien Monod pour le 40^{ème} anniversaire de la course Fully-Sorniot. il encourage toutes les autorités à chausser les baskets pour y participer. Un dossier complémentaire suivra.

La parole est donnée à **Jean-François Bruchez**, président de la commission EEEU. Il nous informe qu'après le grand dossier "Plan de zones", la commission a repris ses activités avec un rythme moins soutenu.

Ils ont rencontré les conseillers communaux suivants pour visionner les dossiers en cours :

- Alexandre Caillet, qui a le dicastère des constructions et des hauts de Fully.
- Emmanuel Bender, qui a le dossier en étude des places de parc.
- Caroline Ançay, qui a pour dossier la construction du CO Fully/Saxon. Grande satisfaction pour l'ensemble des travaux, tout se passe bien.

Les rencontres se passent dans une ambiance conviviale et fructueuse.

La commission EEEU tient à remercier tous les conseillers communaux, les chefs de service et l'administration communale pour le travail réalisé au fil des jours.

La parole est donnée à **Frédéric Boson**, conseiller général PLR. Il informe l'assemblée que le tennis-club de Fully va déposer un dossier auprès du Conseil communal. Merci d'y prêter une attention particulière. Un tennis-club à Fully augmente la palette des loisirs pour le bien de la communauté.

La parole est donnée à **Alessandra Arlettaz**, conseillère générale PDC. Elle demande pour quelle raison il y a une nouvelle mise en soumission pour le poste de directeur des écoles.

La parole est donnée à **Edouard Fellay**, président de la Municipalité, qui donne la réponse suivante : Nous avons reçu plusieurs candidats pour ce poste mais aucun ne correspondait aux critères exigés. D'où une nouvelle mise en soumission avec un délai de 10 jours pour la remise des dossiers de candidature.

La parole est donnée à **Alexandre Dorsaz**, conseiller général PDC. Il interpelle Alain Mermoud, conseiller communal en charge du dossier des cours d'eau, concernant la date de nettoyage des berges du canal. Ne pourrait-on pas, les années à venir, la repousser à une date ultérieure (20 jours plus tard) afin d'éviter les désagréments causés aux canards, au moment de leur migration.

La parole est donnée à **Alain Mermoud**, conseiller communal PLR, qui lui dit qu'il partagera ce souci avec les personnes concernées.

Michel Dorsaz, président du Conseil général, remercie toutes les personnes de leur présence et leur souhaite un bon été.

Il clôt la séance ; il est 21h30.

Le Président

La Secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken